



Médailleurs
de la Jeunesse, des Sports
et de l'Engagement Associatif

DORDOGNE

Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports
et de l'Engagement Associatif

Sous le Haut patronage de M. le Président de la République
Reconnue d'utilité publique le 9 juillet 1958

COMITÉ DE LA DORDOGNE

Compte-rendu réunion comité directeur du 25 septembre 2023 A 19h00 à Salle Secrestat 24750 BOULAZAC

Présents : Mme LORIMEY Danielle et RIGOULET Nelly – M.M. BOUDY Jean-Claude, CALEY Jean-Claude, CRESPO Christian, DELORME Jean-Marie, GONTIER Frédéric, LAMBERT Jean-Pierre, LORIMEY Michel, LUC André et VINCOTTE Marc.

Absents excusés : Mme Simone MATIGNON – M. Pierre MATIGNON – M. Paul CIALTI – M. Delfim DA SILVA.

Le président remercie tous les membres présents et leur renouvelle toute sa reconnaissance pour leur aide.

En préambule à cette réunion, il fait part de la bonne santé du comité avec à ce jour un total de 153 licenciés.

Il annonce aussi sa bonne santé financière confirmée par le trésorier Jean-Marie DELORME avec un solde positif de 1807,26 euros.

Sur le plan financier, il fait part d'un achat de médailles ministérielles pour les promotions du 1^{er} janvier et 14 juillet 2023. Il rappelle que cette année, le comité se chargeait de l'acquisition et il recevait une subvention au titre du FNDVA 2 pour remboursement.

A ce jour, la commande est parvenue à la fédération afin de bénéficier de ses tarifs préférentiels. Voir Devis établi à la somme de 1492,00 euros.

Dossier d'aide fédérale 2023 : La fédération a accordé une somme de 500,00 euros au lieu de 800, euros en 2022. Le président a fait part de son étonnement face à cette baisse importante alors que plusieurs investissements étaient programmés dans le dossier d'instruction. Cette somme ne nous a toujours pas été créditée.

Dossier subvention Conseil départemental 2023 : Il a été demandé une subvention de 500,00 euros. A ce jour, aucune confirmation de cette attribution ne nous est parvenue.

La subvention de la mairie de Saint Capraise de Lalinde (50,00 euros) nous a été créditée.
La subvention FNDVA 2 de 1800,00 est créditée à notre compte le 12 juillet 2023 en compensation de l'achat des médailles ministérielles.

Le président précise qu'une ultime relance aux cotisations a été faite.

Afin de connaître les avis des membres du comité directeur sur le déroulement de l'AG 2023, le président demande l'avis des membres.

CDMJSEA Dordogne – Mairie – 24430 COURSAC

N° SIRET : 447 845 314 00015 - Enregistrement préfecture : W243001120

Tél : 07.82.69.60.87 - Courriel : cdmjs24@free.fr - www.cdmjseadordogne.com

Il propose que la prochaine assemblée 2024 se déroule à Coursac avec la possibilité de demander une prestation à un traiteur. Il est proposé de voir avec le traiteur ROBERT de Vergt, le traiteur Julien de Saint Laurent sur Manoire et le restaurant - traiteur La Pause de Razac sur l'Isle.

Cette nouveauté permettrait d'obtenir des tarifs plus raisonnables afin de limiter cette dépense auprès de nos participants.

M. Jean-Marie DELORME est chargé de se renseigner auprès du traiteur de Saint Laurent sur Manoire.

M. Frédéric GONTIER est chargé de se renseigner auprès du traiteur ROBERT de Vergt.

Le président doit se renseigner auprès du traiteur de Razac sur l'Isle.

A cette occasion, une date doit être définie le mois de mai semblerait le plus favorable.

Il est fait un point sur les activités du comité directeur par le président. Celui-ci a effectué plusieurs sorties notamment en collaboration avec le cercle des médaillés du Bergeracois. Le président a tenu à remercier très chaleureusement l'équipe de M. Frédéric GONTIER.

La journée olympique de Lalinde a été une réussite. Encore merci au cercle de Bergerac !...

Le président évoque la démission de notre amie Nathalie CIPIERRE. Il rappelle que lors du comité directeur du 13 octobre 2021 à Coursac, cette dernière avait fait part de son souhait de quitter son poste de secrétaire générale. Elle avait accepté de se charger de la commission Développement et communication. De plus, elle devenait représentante du comité au sein du CRJSEA NA.

Conformément à son désir d'être élue au comité régional, elle était donc candidate aux élections de la région. Voir PV du 13 octobre 2021.

A ce jour, elle a quitté tous ses mandats au niveau départemental et régional sans aucune explication.

A ce propos, le président demande que les statuts soient revus de manière précise en accord avec les directives nationales.

Le président demande l'avis des participants sur le contenu de notre revue TRAIT D'UNION. Il signale que les avis l'intéressent beaucoup et lui apportent un peu de réconfort dans l'accomplissement de cette tâche importante et délicate.

Comité régional des médaillés de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif de la Nouvelle Aquitaine

Lors de l'assemblée générale du CRMJSEA NA des élections ont eu lieu dans une atmosphère houleuse. Revenu sur sa décision, M. Jean PILLET est élu président. A la suite, un bureau a été constitué :

M. James MAZURIE Vice-président délégué

M. Maurice PASCAL Vice-président

M. Jean-Baptiste LAMOTE Vice-président

M. Richard NAUDY Vice-président

Mme Evelyne ARD Secrétaire générale

M. Francis MONTAGUT Secrétaire adjoint et webmestre

Mme Jacqueline CORAUX Trésorière

M. Gérard BOUYER Trésorière générale adjointe

M. Yves PERPIGNAN Vérificateur aux comptes

Le président a déjà donné son avis sur le comportement peu académique de plusieurs personnes du comité régional et le regrette beaucoup car cela ne contribue pas à donner une bonne image de notre institution.

Le président demande l'avis des membres sur la revue fédérale qui a publié un article sur l'engagement associatif de jeunes porte-drapeaux du Bergeracois.

Le président a donné lecture de la lettre du président André TORBIERO président FFMJSEA évoquant les affaires en cours :

Recherche nouvelle secrétaire de la fédération...

Voir document joint

Le président rappelle toutes les démarches dont il s'acquitte seul et il fait un appel à une aide de la part des membres du comité.

Rappel : Déclaration revue départementale à BNF – Enregistrement cotisations adhérents sur site fédéral – insertions sur internet fédéral – insertions sur site départemental – versement chèques à la banque.

Le président demande l'avis des participants sur la cérémonie officielle de remise de médailles à la préfecture. Il fait part de la difficulté de définir un horaire propice à la venue des récipiendaires. Il est constaté un nombre important d'absences à cette cérémonie.

Il est fait allusion à une amélioration de notre visibilité. Le président signale que la presse est toujours convoquée à chaque manifestation. Le président confirme en effet d'avoir la participation de la presse.

Le président rappelle que la cérémonie officielle de remise de médailles en préfecture est toujours positionnée en fonction de la date de la journée mondiale du bénévolat le 5 décembre de chaque année.

Il propose de monter un dossier de presse en accord avec le cabinet de Monsieur le préfet – bureau de la représentation de l'Etat. Il envisage une journée dédiée à cette cause mondiale et nationale.

Le comité directeur se réunira afin de définir cela.

Le président fait part des remerciements très chaleureux de la famille de M. Jacques JOLIEY disparu dernièrement.

Tous les sujets étant épuisés, le président donne la parole à chaque participant.

M. André LUC signale la prise de contact avec Monsieur le maire de Sainte Orse en vue d'une action de reconnaissance du bénévolat sur sa commune. Le président se rendra sur place le plus rapidement possible.

M. Jean Claude BOUDY revient sur la situation actuelle du comité régional. Il exprime tout son désaccord face à un tel comportement vis-à-vis du non-respect des statuts.

Le président lui répond que certes cette situation n'est pas acceptable mais qu'elle respecte les textes en vigueur.

Cette situation résulte du comportement particulièrement incorrect aussi malsain que litigieux du comité département des médaillés de la Gironde. En effet, il signale l'évincement de l'ancien président du CDMJSEA 33 – M. Yves PERPIGNAN et de sa secrétaire générale Mme Solange GENSON.

Lors de l'assemblée générale régionale de Coursac, le CDMJSEA 33 a présenté deux candidats.

L'assemblée n'a pas accepté cette situation et donc les candidats du CDMJSEA 33 n'ont pas été élus.

A l'occasion de l'assemblée générale fédérale, chaque département avait la possibilité de présenter des candidats, chose faite par le CDMJSEA 33. M. Eric COENE a donc été élu à la fédération et comme représentant départemental au CRMJSEA NA.

A ce titre, M. Eric COENE a assisté à une réunion du CRMJSEA NA et a été coopté.

A ce titre, il siège donc au CRMJSEA NA et s'est donc présenté aux élections du 5 septembre 2023 à Talence.

Contrairement aux dires de M. Jean-Claude BOUDY, aucune disposition ne pouvait empêcher M. Eric COENE de se présenter lors de l'assemblée générale du 5 septembre 2023 à Talence. Par contre, les membres siégeant au CRMJSEA n'ont pu se résoudre à élire M. Eric COENE comme membre et surtout comme président. Il en résulte l'élection de M. Jean PILLET comme président.

Le tour de table étant terminé, le président clôture la séance et invite les participants à partager un repas au restaurant l'EPSILON de Boulazac.

Séance terminée à 20h20.

Le Président,
Francis MONTAGUT

La Secrétaire générale
Danielle LORIMEY
